

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2019

ET/NS

N°10

OBJET : AFFAIRES FINANCIERES

Décision modificative N°1

L'an deux mil dix-neuf, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué le 05 juin 2019 pour le 11 juin 2019 à 19 heures s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

PRESENTS

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : M. AUGUSTIN, MME SERT, MME NEILZ, M. JAHIER, MME FENZAR, M. MONOT, MME CAMAJ, M. GIRARD, MME BLANCHARD, M. ZOUAOUI, M. ROUSSILLON, MME POUILLAIN, M. BONNET, M. BARBIER, MME MOREAU, M. GAUDEFROY, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA, M. CHAUVEAU, MME LIBERMANN, MME HUGER, MME PUNTEL, M. DURANCEAU, M. ARCHIDEC, MME MARILLIER, MME AMEGAN, M. ROZOT, MME POQUET-HELPER, M. LOPEZ, M. GREE, M. BERNASCON, MME SAILLIER, M. GADAN, M. HERRERO.

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
35	35

Présents	Représenté
34	1

Ont pris part à la délibération
35 Membres

Pouvoirs :

M. RIZKI

A. Mme POUILLAIN

Secrétaire de séance : Mme POUILLAIN a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

N°10 AFFAIRES FINANCIERES – Décision modificative N°1

M. Le Maire donne la parole à M. AUGUSTIN, son adjoint en charge des Finances.

M. AUGUSTIN précise que le budget communal d'investissement est géré depuis 2018 à travers des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP-CP) et des chapitres d'équipement afin d'assurer une meilleure lisibilité. Le paramétrage comptable avait alors intégré les opérations gérées en AP-CP dans des chapitres d'équipement.

Afin de renforcer leur lisibilité, et en accord avec le comptable public, il est proposé de dissocier comptablement les opérations gérées en AP-CP des autres chapitres d'équipement. Il s'agit uniquement de faire glisser des crédits. La décision modificative est donc budgétairement neutre.

Les écritures proposées sont les suivantes :

1000	QUALITE URBAINE ET CADRE DE VIE	-725 000,00
1001	RESEAU DE VIDEOPROTECTION	475 000,00
1002	PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC	250 000,00
3000	ENFANCE ET JEUNESSE	-3 039 268,61
3002	ECOLE LES TILLET	112 425,10
3003	EXTENSION ECOLE MATERNELLE FORT DU BOIS	526 843,51
3004	EXTENSION ECOLE JEAN MACE	2 400 000,00
4000	SPORTS	-800 000,00
4007	CREATION TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL	800 000,00
5000	VALORISATION DU PATRIMOINE	-1 140 000,00
5005	REHABILITATION BATIMENT POLICE MUNICIPALE	900 000,00
5006	MONUMENTS HISTORIQUES	240 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		0,00

La synthèse des crédits modificatifs proposés

	0.00	OPERATIONS EQUIPEMENT	0.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0.00	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0.00

M. Le Maire invite le Conseil Municipal à adopter la décision modificative n°1 du budget 2019 avec les mouvements suivants :

1000	QUALITE URBAINE ET CADRE DE VIE	-725 000,00
1001	RESEAU DE VIDEOPROTECTION	475 000,00
1002	PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC	250 000,00
3000	ENFANCE ET JEUNESSE	-3 039 268,61
3002	ECOLE LES TILLET	112 425,10
3003	EXTENSION ECOLE MATERNELLE FORT DU BOIS	526 843,51
3004	EXTENSION ECOLE JEAN MACE	2 400 000,00
4000	SPORTS	-800 000,00
4007	CREATION TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL	800 000,00
5000	VALORISATION DU PATRIMOINE	-1 140 000,00
5005	REHABILITATION BATIMENT POLICE MUNICIPALE	900 000,00
5006	MONUMENTS HISTORIQUES	240 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU l'avis de la commission Finances en date du 28 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget 2019 avec les mouvements suivants :

1000	QUALITE URBAINE ET CADRE DE VIE	-725 000,00
1001	RESEAU DE VIDEOPROTECTION	475 000,00
1002	PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC	250 000,00
3000	ENFANCE ET JEUNESSE	-3 039 268,61
3002	ECOLE LES TILLET	112 425,10
3003	EXTENSION ECOLE MATERNELLE FORT DU BOIS	526 843,51
3004	EXTENSION ECOLE JEAN MACE	2 400 000,00
4000	SPORTS	-800 000,00
4007	CREATION TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL	800 000,00
5000	VALORISATION DU PATRIMOINE	-1 140 000,00
5005	REHABILITATION BATIMENT POLICE MUNICIPALE	900 000,00
5006	MONUMENTS HISTORIQUES	240 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		0,00

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

29 voix pour

6 voix contre (Mme POQUET-HELPER, M. LOPEZ, M. GREE, M. BERNASCON, Mme SAILLIER, M. GADAN)

Certifiée exécutoire suite à transmission

en Sous-Préfecture le 20/06/2019

Accusé de réception n°077-217702430-20190611-10-11-06-2019-DE

et à sa publication le 21/06/2019

LAGNY-sur-MARNE, le 21/06/2019

Pour le Maire,

et par délégation,

le Directeur Général des Services



Rémy PERES

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Paul MICHEL

Signé : Le Maire, Jean-Paul MICHEL

Pour le Maire,

et par délégation
le Directeur Général des Services



Rémy PERES